Décision n° 949/MEF/SG/DF/DMDP du 19/11/12 - Il est mis à la disposition du président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication un crédit de six cent mille (600.000) Francs CFA destiné à supporter ses frais de représentations pour une mission officielle qu'il effectuera à Dakar au Sénégal.

La dépense est imputable sur le budget de l'Etat, gestion 2012, sous le numéro 3.190.19.12042.101.62.8.23.

Décision n° 950/MEF/SG/DF/DDMD du 19/11/12 -Est autorisé le paiement de la somme de vingt millions (20.30 000) de Franc CFA au profit du Centre International de decherche-Développement sur l'élevage en zone subhure de (CIRDES) au titre de la contribution du Togo. gestion 1012. Cette somme sera mandatée et virée sur le compte dont les références sont : Titular du compte : CIRDES FONDS PROPRES/CIRDES Domic- ation: BIB (Bobo-Dsso-BOBO-DIOULASSO) Code anque: 26022 Code sichet: 02241

Nun.

de compte: 405030001332 Clé RIB: 83 AN: BF 22 26022 02241 405030001332 83 Code

Code VIFT/BIC: BIBUBFBF

La disprinse est imputable sur le budget de l'Etat, gestion 2017. Ous le numéro 4.230.97.12013 900.4730164.5.2

Décision n° 955/MEF/SG/DFCDP/DGFI du 20/11/12 - Est autorisée le virement au profit du projet de réhabilitation et de Modernisation de la route Aflao-Sanvée-Condji, à son compte n° 322279375004000 ouvert dans les livres de l'Union Togolaise de Banque (UTB) à Lomé, de la somme de Dix Sept Millions Trente Quatre Mille Huit Cent Cinquante Six (17.034.856) franc CFA, représentant la contrepartie togolaise audit projet pour la gestion 2012. Toutes les opérations de retrait des sommes ainsi virées se feront sous la double signature du Directeur du projet au Ministère des travaux publics et du Directeur du financement et du Contrôle de l'Exécution du plan, Ordonnateur Délégué du Budget de l'Etat.

Un rapport d'exécution physique et financier du projet étayé des pièces justificatives sera soumis tous les trois (3) mois au Ministère de l'Economie et des finances. La dépense est imputable au budget de l'Etat Gestion 2012, Code Imputation 5 830 7162310 600 11022 2341. Le Directeur du Financement et du Contrôle de l'Exécution du plan et le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité publique sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ministère de la fonction publique et de la reforme administrative.

Arrêté n° 3625/MFPRA du 26/11/11/12 - Les fonctionnaires ci-après désignés, relevant des Ministères suivants, qui ont atteint la limite d'âge, sont admis à faire valoir leurs droit à une pension de retraite pour compter du 1er janvier 2013:

Présidence de la République

AMANA Pilaki Tchéouwèvi ; n° mle 057524-W, adjoint administratif de classe exceptionnelle

GNANZA Tchao, nº mle 057539-V, adjoint admi-2.

nistratif principal 3º échelon

TENE Agoulème Teckntou, n° mle 062437-P, adjoint administratif principal 3º échelon.

Primature

ADANSOU Koffi Fifia, n° mle 029451-D, Secrétaire d'administration de la classe exceptionnelle.

Ministère de la fonction publique et de la Réforme Administrative

- KPATCHA Banaèwa Afi épse NAWA, n° mle 023507-V, adjoint administratif de classe exceptionnelle.
- SEDO Amavi Komlan, nº mle 039025-K, contrôleur du trésor de 1ère classe 3e échelon.
- TCHIMA Essotom, nº mle 032057-T, adjoint de classe exceptionnelle.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- ABOUDOU-SALAMI Mama Sani, nº mle 023694-G, professeur d'enseignement supérieur de classe exceptionnelle.
- AJAVON Ayité-Lo Nohende, nº mle 055512-A, professeur d'enseignement supérieur de classe exceptionnelle.
- CISSE-ALILOU SAM DJA, nº mle 015164-W, professeur d'enseignement supérieur de classe excep-
- GUMEDZOE Yawovi Mawuena Dieudonné, n° mle 034478-Y, Professeur d'enseignement supérieur de classe exceptionnelle.
- KINVI Anoumou Ekoué, n° mie 035897-T, professeur d'enseignement supérieur de classe exceptionnelle.

Ministère de l'économie et des finances

- ABETE Prenam, n° mle 037144-J, secrétaire 13. d'administration de 1^{ère} classe 3^e échelon
- AGO Wake, nº mle 030032-S, agent de constatation des douanes de classe exceptionnelle
- AHLIGO Kossi, nº mle 033116-W, adjoint administratif de classe exceptionnelle
- AMEGADZE Kodzo Agbémaduvo, n° mle 06166-P, adjoint administratif de 1^{ère} classe 2^e échelon
- ATCHABAO Yao, nº mle 034437-F, contrôleur 17. des douanes de classe exceptionnelle
- AZIABOU Komlavi Mawuéna, n° mle 030052-N. agent de constatation des douanes de classe exceptionnelle
- BIAO Tchafaram, nº mle 035581-P. agent de constatation des douanes de classe exceptionnelle
- BIRREGAH M'Berima, n° mle 030060-E, secrétaire d'administration de 2° classe 1er échelon
- DJATO GBANDI Dare, nº mle 035935-R, contrô-21.